

Basse-Terre, le 6 Mars 1951

**RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION
FRANÇAISES**

Monsieur KERMIT GEARY
R.F.D. No 2
WALNUTPORT
PENNSYLVANIA
U.S.A.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre honorée du 16 Janvier et vous prie d'accepter mes sincères remerciements pour les renseignements que vous avez bien voulu nous communiquer.

Le fréquence de notre émetteur était effectivement de 636 Kcs,2 mais elle a été ramenée à 650 Kcs depuis le 28 Février- La puissance est de 1 Kilowatt (un)- Nos heures d'émission sont de 12 H 15 à 13 H 45 et de 18 H 45 à 21 H, heure locale soit 16 H 15 à 17 H 45 et 22 H 45 à 1 H du matin C.M.T.

Nous pensons d'ici peu de temps fonctionner en même temps sur 40 m 29, 150 watts.

Il n'y a qu'un seul poste de Radiodiffusion en Guadeloupe.

Bien cordialement à vous,

LE CHIEF de CENTRE
de Basse-Terre



PAGES 2.